

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 mai 2013

« Un Cœur pour le Sport » reçoit le trophée DECAVI de l'Innovation

Ce 15 mai, lors de la remise des trophées DECAVI de l'assurance, l'extension de garantie « Un Cœur pour le Sport » d'Ethias a été désignée innovation de l'année.

Régulièrement, l'actualité montre que les accidents cardiovasculaires et vasculaires-cérébraux sont une réalité dans la pratique d'un sport, indépendamment de l'âge, du niveau d'endurance et des précautions prises par chaque sportif. Jusqu'à il y a peu, les polices d'assurance des risques sportifs, destinées aux non-professionnels, ne couvraient pas ce type d'attaques, et plus particulièrement les lourdes dépenses liées à la revalidation des victimes.

Cette problématique fut à nouveau soulevée l'an dernier, lorsqu'un jeune footballeur anversoïis de 16 ans s'est écroulé en plein match. Il a fort heureusement survécu à cette attaque mais la non-intervention des assurances a une nouvelle fois été mise en évidence et suscité l'interrogation, voire l'indignation, de plusieurs parties prenantes.

Le Ministre Vande Lanotte lui-même n'a pas manqué d'interpeller le secteur de l'assurance et les fédérations sportives pour apporter une solution durable à cet enjeu sociétal. En effet, la notion même d'accident vasculaire (arythmie, cardiomyopathie, malformation ventriculaire, etc.) n'implique pas une cause extérieure à l'organisme, critère qui est requis pour toute intervention dans les assurances sportives.

Un réel vide assurantiel qu'Ethias a voulu combler en proposant une solution innovante et pleinement satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes au dossier. L'extension de couverture « **Un Cœur pour le Sport** » d'Ethias couvre désormais ces risques vasculaires. Un réel soulagement pour des centaines de milliers d'amateurs de sport dorénavant 100 % couverts. Pour 1 euro par an et par assuré, les fédérations, clubs, écoles ou autres institutions où sont pratiqués des sports peuvent désormais assurer leurs affiliés.

La couverture prend en charge tous les frais médicaux liés à l'accident vasculaire, l'invalidité permanente, l'incapacité temporaire, mais aussi les frais funéraires et le versement d'un capital décès.

Depuis le lancement de cette garantie en septembre 2012, près de 780 000 sportifs sont désormais couverts pour ce risque particulier.

Pour Ethias, innover, c'est assumer pleinement sa responsabilité sociétale d'assureur et mettre en œuvre des solutions qui seront en mesure de protéger les assurés de manière optimale. Une réelle volonté de repenser l'assurance, à nouveau récompensée par un Trophée DECAVI de l'Innovation pour la 3^e année consécutive. En 2011, c'est le **service Ethias-IRM Prévention**, d'alertes météo qui avait reçu le trophée et en 2010, **Easevent**, l'assurance événements on-line d'Ethias.

Pour de plus amples renseignements : Benoit Rigo, attaché de presse : 04/220 39 40